



Numéro de l'acte	2023-174-EVENTJC
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	9.1

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2023

QUESTION N°2023-174

FETES : MECENAT D'ENTREPRISE POUR SOUTENIR ET PROMOUVOIR LE FESTIVAL DE L'ASCENSEUR A BATEAUX

RAPPORTEUR :

Madame Cécile CARON

Adjointe au Maire, commerces, artisanat, professions libérales, fêtes & aînés

Le conseil municipal,

Depuis quelques années, la Municipalité a recours au mécénat d'entreprises pour soutenir certaines manifestations gratuites.

Le soutien financier des mécènes s'inscrit dans le cadre de la loi n° 2003-709 du 1er août 2003 dite loi Aillagon autorisant une collectivité à recourir au mécénat et permettant à une entreprise mécène d'obtenir un reçu fiscal lui autorisant une réduction d'impôt de 60% du montant de son mécénat dans la limite de 20% du revenu imposable. Le mécène bénéficie par ailleurs de la part de la collectivité territoriale de « contreparties » prévues par la loi, limitées à 25% du montant du total des dons.

Ex: un mécénat à hauteur de 200€ octroie un crédit d'impôt de 120€ soit un coût réel de 80€.

Les mécènes ne peuvent prétendre à aucune contrepartie autre que celles mentionnées ci-dessous et ne représentent pas plus de 25 % du montant total du don

Considérant la volonté de la Municipalité de proposer des événements festifs tout au long de l'année aux administrés

Considérant la volonté de la ville d'Arques de proposer à la population un festival de qualité, réparti en 3 soirées de concerts dans le cadre des festivités du mois de juillet, nommé : Festival de l'Ascenseur à bateaux. Aussi pour des raisons de commodités, nous nommerons ces soirées : Soirée 1, Soirée 2 et Soirée du 14 juillet.

Considérant l'impact positif que cet événement engendre auprès de la population, des commerces et des partenaires de la commune

Considérant le besoin de financements extérieurs comme seules recettes pour ce concert gratuit

Après avoir entendu son rapporteur :

ARTICLE 1 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec chaque mécène une convention fixant les modalités financières, l'action choisie et les contres-parties pouvant être accordées, selon le principe suivant :

Statut Silver : 500€

- Apposition du logo du mécène sur les supports de com (affiches, Facebook, site internet)
- Diffusion du logo sur écran géant lors du concert
- 4 invitations pour une soirée au choix : soirée 1 ou soirée 2

Statut Gold : 1000€

- Statut Silver
- 4 invitations pour la soirée du 14 juillet et 4 invitations pour une autre soirée au choix parmi la soirée 1 ou la soirée 2

Statut Gold Plus: 2000€

- Statut Silver
- 8 invitations pour la soirée du 14 juillet et 8 invitations pour une autre soirée au choix parmi la soirée 1 ou la soirée 2

Statut Platinium : 3000€

- Statut Gold Plus
- Rencontre privilégiée avec les artistes
- Mise en avant en qualité du « Mécène de la soirée » pour la soirée 1 ou 2

Statut Platinium Plus : 5000€

- Statut Platinium (hors mécène de la soirée des soirées 1 et 2)
- Mise en avant en qualité du « Mécène de la soirée » du 14 juillet

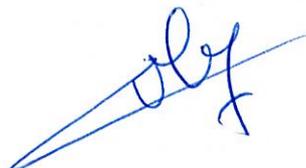
ARTICLE 2 : INSCRIT ces recettes aux budgets 2024 et suivants.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables	25
- Votes défavorables	0
- Abstentions	0

Fait à ARQUES
Le 18 décembre 2023

Le secrétaire de séance,
Francis PREDHOMME



Le Maire,
Benoît ROUSSEL





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2023**

Affiché le 19 décembre 2023

L'An Deux Mille Vingt Trois le Dix-huit décembre à 17h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Poilu, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le Douze décembre 2023 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER – Stéphanie BODDAERT - Joël DUQUENOY - Bernadette BAROUX – Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Isabelle CLABAUX - Johnny WALLART – Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Hélène FAYEULLE - Chloé KOCLEGA – Caroline SAUDEMONT - Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM - Alexandrina DA SILVA - Arnaud WILQUIN - Francis PRED'HOMME - Peggy VAN GOETHEM-MARECAU

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- **21 présents**
- **3 absents non excusés**
- **1 absent excusé sans pouvoir**
- **4 absents excusés avec pouvoir**

Jean-Pierre LAMIRAND ayant donné pouvoir à Dominique LARDEUR

Corinne BOCQUILLON ayant donné pouvoir à Jean-Marc BOURGEOIS

Arnaud WILQUIN ayant donné pouvoir à Joël DUQUENOY

Peggy VAN GOETHEM - MARECAU ayant donné pouvoir à Stéphane FINARD

Monsieur Francis PREDHOMME est nommé secrétaire de séance.